

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

NOM DU STAGIAIRE :

PRÉNOM :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

MOBILE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

FORME DE L'EXERCICE :

LIBERAL

SOCIÉTÉ

SALARIÉ

N°SIREN :

N° RPPS :

AUTRES NUM. (STAGIAIRES ETRANGERS) :

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU KINESPORT ?

SOCIAL MEDIA

INTERNET

BOUCHE À OREILLES

AUTRES

JE M'INSCRIS À LA FORMATION

Inscription avec prise en charge FIFPL :

Selon l'éligibilité la formation, vous pouvez procéder à votre demande de prise en charge en ligne sur www.fifpl.fr après avoir signé votre contrat.

Déclaration d'intérêts :

Nous nous efforçons de veiller à l'absence de tout conflit d'intérêts chez nos concepteurs et intervenants, qui viendrait à faire obstacle à ce qu'une action de formation leur soit confiée.

Présentielle & E-learning

MEDINETIC LEARNING - KINESPORT est leader de la formation continue des kinésithérapeutes dans les domaines du sport, de la thérapie manuelle et de l'innovation physiothérapique. Nos formations, sont exclusivement conçues à destination des professionnels de la santé en exercice souhaitant se perfectionner et acquérir des connaissances pratiques, théoriques et innovantes destinées à mieux servir leurs patients. Elles sont élaborées sous le contrôle permanent d'un conseil scientifique composé de médecins, de professeurs d'université et de kinésithérapeutes bénéficiant d'une expertise notoirement reconnue dans leur domaine de pratique. Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles sera dispensée la formation suivante, choisie par le Stagiaire (ci-après « la Formation ») :

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Les formations KINESPORT sont exclusivement accessibles aux professionnels masseurs-kinésithérapeutes ou médecins, en exercice. En accompagnement de sa demande d'inscription à la Formation, le Stagiaire communique à KINESPORT copie des titres et diplômes justifiant de sa capacité à exercer l'une de ces deux professions. Il communique de même une justification de son inscription au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) et aux registres de l'INSEE. Le Stagiaire dispose d'un délai de dix (10) jours suivant sa demande d'inscription pour adresser à KINESPORT, tout document manquant, qu'il n'aurait pu remettre en temps utile.

Les Stagiaires bénéficiant de titres et diplômes étrangers, reconnus équivalents aux termes de la législation française, peuvent s'inscrire à la Formation, sous réserve de justifier de l'exercice effectif de leur profession dans leur pays de résidence et de communiquer copie de leurs diplômes. Les Stagiaires non francophones doivent justifier d'un niveau minimum en français leur permettant de participer utilement à la Formation, en présentant copie d'un diplôme de DELF ou DALF ou de tout diplôme équivalent.

Toute personne en situation de handicap peut solliciter auprès de KINESPORT l'aménagement de la durée et des modalités de validation de la formation pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. Le correspondant HANDICAP de KINESPORT est joignable à tout moment pour toute information précontractuelle d'ordre pratique ou toute assistance à l'occasion du suivi des enseignements.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

La Formation entre dans la catégorie des « actions de formation » visées à l'article L.6313-1 du Code du travail. Elle s'organise autour de stages présentiels, sur site ou en classe virtuelle synchrone, et d'enseignements complémentaires à distance via des modules de formation en ligne asynchrones. L'organisation des enseignements est décrite dans le Dossier de Formation. Les enseignements à distance composant la Formation, de même que les supports de cours ne sont accessibles au Stagiaire que depuis un espace électronique personnalisé (Ci-après « l'Espace Académie »). Les conditions d'utilisation de l'Espace Académie sont annexées aux présentes et en font partie intégrante. Elles sont lues et comprises par le Stagiaire avant toute signature des présentes.

Avant de signer le présent contrat, le Stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du Dossier de Formation, précisant notamment les objectifs de la Formation, les moyens pédagogiques, les modalités de contrôle du suivi de la formation et de validation des acquis, les noms, diplômes, titres et références des référents et assistants pédagogiques. Le Dossier de Formation précise de même les modalités d'organisation des enseignements, leur durée ainsi que les modalités pratiques de la Formation. Annexé au Contrat, il en fait partie intégrante.

Le Stagiaire reconnaît avoir pris le temps de lire et de comprendre le Contrat et le Dossier de Formation et a pris note du nombre d'heures estimées nécessaires à l'accomplissement de chaque stage et module composant la Formation, des modalités de contrôles des connaissances sanctionnant le terme de chaque étape de la Formation. Il reconnaît de même avoir pris connaissance des moyens mis à sa disposition pour contacter, hors des sessions présentielles, les formateurs et assistants pédagogiques pouvant répondre à ses questions et l'assister dans son parcours d'apprentissage.

3. SESSIONS PRESENTIELLES

Les sessions présentielles composant la Formation comprennent des cours pratiques et/ou théoriques pouvant se dérouler sur site ou en classe virtuelle synchrone.

Les sessions présentielles sur site sont présentées au moyen de vidéoprojecteurs, diaporamas et autres supports audiovisuels. Elles comprennent des ateliers pratiques réalisés sur des tables d'examen, des tables d'étiopathie et des ateliers sportifs avec les équipements nécessaires. KINESPORT fournit au Stagiaire l'ensemble du matériel nécessaire au bon suivi de la formation à l'exception des tablettes tactiles de deuxième génération ou des ordinateurs portables.

Les sessions présentielles en classe virtuelle synchrone sont suivies par le Stagiaire depuis son Espace Académie KINESPORT. Les enseignements en classe virtuelle, essentiellement théoriques, obéissent aux mêmes principes d'assiduité que les enseignements présentiels sur site. Ils permettent une interaction permanente entre le(s) formateur(s) et le Stagiaire. Une session d'1 heure à mi-parcours de formation est obligatoire.

Les sessions présentielles sont usuellement dispensées à des groupes comprenant de 16 à 30 Stagiaires, le nombre indicatif de participants à chaque Formation étant précisé dans le Dossier de Formation. Les enseignements présentiels sont assurés par des formateurs dont les noms, diplômes, titres et références figurent dans le Programme de formation. En cas d'indisponibilité d'un formateur pour un ou plusieurs cours faisant partie du Programme de la Formation, KINESPORT en informe le Stagiaire et pourvoit au remplacement du formateur en fournissant au Stagiaire toute information utile sur les compétences du remplaçant. Lors de chaque demi-journée de formation, le Stagiaire s'oblige à signer la feuille de présence disponible dans la salle de cours ou en ligne.

Il est précisé aux Stagiaires que certaines sessions présentielles sur site peuvent être en tout ou parties réorganisées en classe virtuelle synchrone, en fonction de contraintes externes ou à la demande des Stagiaires eux-mêmes. Dans l'hypothèse où une telle modification organisationnelle soit rendue nécessaire, les conditions de tenue de la classe virtuelle seront portées à la connaissance du Stagiaire dans des délais raisonnables.

A la fin de la Formation, un contrôle des connaissances est effectué au moyen de questionnaires à choix multiples et d'évaluations pratiques. Si le résultat obtenu par le Stagiaire ne permet pas de répondre aux conditions de validation du module, ce dernier peut retenter l'évaluation, dans la limite de trois essais. A l'issue de la Formation, le Stagiaire reçoit une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la Formation, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis. En cas de réussite aux examens, un certificat de réussite lui est délivré.

4. SESSIONS DE E-LEARNING

En complément des enseignements présentiels, la Formation comporte des sessions en ligne (e-learning) qui permettent aux Stagiaires de travailler à leur propre rythme en gardant la possibilité d'obtenir une assistance pédagogique personnalisée asynchrone.

Les sessions de e-learning composant la Formation sont pour la plupart facultatives, à l'exception des tests de validation des connaissances effectués en fin de chaque stage (chronométrés). Les modules e-learning de mises à niveau des connaissances et d'approfondissement, proposés au Stagiaire à titre facultatif sur son Espace Académie, sont utiles à parfaire les sujets travaillés et les connaissances acquises à l'occasion de la Formation. Elles se sont sanctionnées par un test de validation. Si le résultat obtenu par le Stagiaire ne permet pas de répondre aux prérequis de validation du module, ce dernier peut recommencer l'ensemble du module et retenter le test sans être limité dans son nombre de tentatives.

Les accès aux modules e-learning de la Formation sont ouverts à mesure de l'avancement du Stagiaire dans le parcours pédagogique de la Formation. Ils demeurent accessibles au Stagiaire sans limite de temps, tant qu'il n'est pas mis un terme à l'inscription du Stagiaire à l'Académie KINESPORT. Sous ces réserves, les ressources de l'Espace Académie ouvertes au Stagiaire sont disponibles en consultation illimitée, exception faite d'interruptions liées aux contraintes et aléas techniques visés ci-après.

A l'occasion de son travail sur les modules de e-learning, une assistance pédagogique est à disposition du Stagiaire qui en fait la demande. Cette assistance vise à apporter des points d'éclaircissement ou des explications complémentaires sur les enseignements de la Formation ou sur les supports pédagogiques. Le Stagiaire ayant besoin d'une aide personnalisée de l'équipe pédagogique peut s'adresser au centre de support de la Formation selon les modalités suivantes :

1) Par courrier électronique : 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis l'Espace Académie. L'équipe pédagogique apporte une réponse dans les 48 heures ouvrables suivant réception, les heures ouvrables s'entendant de 9h à 18h, du lundi au vendredi, hors jours fériés ou chômés.

2) Par téléphone au numéro vert 08 01 28 01 01, aux heures de bureau (de 9h à 18h, du lundi au vendredi, hors jours fériés ou chômés). L'équipe pédagogique apporte une assistance immédiate ou fixe un rendez-vous téléphonique au Stagiaire dans les 48 heures ouvrables suivantes.

3) Par Chat aux heures de bureau ouvrables (9h-18h, 5 jours sur 7) hors jours fériés ou chômés. L'équipe pédagogique apporte une assistance immédiate ou fixe un rendez-vous téléphonique ou en visio-conférence au Stagiaire dans les 48 heures ouvrables suivantes.

Chaque module de e-learning facultatif est sanctionné par un test de validation dont les conditions sont précisées dans le Dossier de Formation. Si le résultat obtenu par le Stagiaire ne permet pas de répondre aux prérequis de validation du module, ce dernier peut recommencer l'ensemble du module et retenter le test sans être limité dans le temps ni dans son nombre de tentatives, ce jusqu'à ce que l'exercice soit réussi et maîtrisé.

5. L'ESPACE ACADEMIE KINESPORT

Pour suivre la Formation, le Stagiaire procède à l'ouverture d'un compte Espace Académie depuis le site Kinesport.fr. Il s'assure à cet effet de la compatibilité permanente de ses appareils informatiques (tablettes et ordinateurs) avec les prérequis techniques conseillés.

L'Espace Académie, est un service de support pédagogique, complet et structurant, accompagnant le Stagiaire tout au long de son expérience de formation chez KINESPORT. Depuis son Espace Académie, le Stagiaire pilote l'ensemble de ses actions de formation, accède aux supports de cours, prends ses notes, travaille aisément ses documents sous format numérique, échange avec les équipes enseignantes ou les autres stagiaires, participe aux classes virtuelles, aux modules de formation e-learning et suit en temps réel sa progression pédagogique. L'accès aux ressources de l'Espace Académie est strictement personnel permettant d'assurer, pour chaque formation suivie par le Stagiaire, la traçabilité de la progression pédagogique et les résultats des évaluations.

Les supports de cours KINESPORT sont intégralement digitalisés et accessibles sur l'Espace Académie du Stagiaire, en fonction de son avancement dans les enseignements suivis. Engagée dans une démarche de responsabilité environnementale, KINESPORT fait le choix de limiter la production de déchets papier et ne remet pas de support de cours physique au Stagiaire, sauf nécessité dictée par les spécificités propres à l'enseignement suivi. Le Stagiaire reste libre d'imprimer ses supports de cours mais est invité à s'associer à la démarche écoresponsable de KINESPORT et à préférer l'utilisation des ressources de l'Espace Académie pour assurer le suivi de la Formation.

Afin de permettre au Stagiaire de bénéficier d'une continuité d'accès aux ressources de l'Espace Académie, est mise en place une assistance technique dédiée. Le Stagiaire rencontrant une difficulté technique, peut s'adresser au centre de support technique selon les modalités suivantes :

- Par courrier électronique : 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Par téléphone aux heures de bureau ouvrables (9h-18h, 5 jours sur 7) hors jours fériés ou chômés au numéro vert 08 01 28 01 01.
- Par Chat-bot aux heures de bureau ouvrables (9h-18h, 5 jours sur 7) hors jours fériés ou chômés.

En cas de dysfonctionnement technique de la plateforme Académie KINESPORT ou de l'Espace Académie du Stagiaire, KINESPORT s'engage à y remédier dans les conditions suivantes, hiérarchisées selon trois niveaux :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Conseil d'utilisation et anomalies mineures Ce niveau relève de l'accompagnement du Stagiaire à la compréhension du fonctionnement général de la plateforme et de son utilisation quotidienne et des anomalies mineures constatées sur l'espace personnalisé du Stagiaire (erreur portant sur une documentation, erreur de renvoi hypertexte ou tout dysfonctionnement mineur n'étant pas de nature à compromettre le suivi de la Formation, demande d'amélioration à long terme). Les demandes d'assistance de Niveau 1 donnent lieu à traitement dans les 72 heures au plus tard. Une réponse personnelle est proposée par KINESPORT qui, au besoin procède à des corrections d'ergonomie appropriées ou propose, selon les cas, une solution de contournement.	Anomalies sérieuses. Ce niveau relève des anomalies constatées par le Stagiaire et rendant totalement inexploitable certaines des fonctionnalités de la plateforme, nécessaires au suivi d'un cours ou d'un module composant la Formation (inaccessibilité totale d'un module de formation e-learning, inaccessibilité de tous les supports de cours, pertes de notes prises par le stagiaire...). Les demandes d'assistance de niveau 2 donnent lieu à traitement dans les 48 heures. Une réponse personnelle est proposée par KINESPORT qui, au besoin procède à toute correction technique et propose au Stagiaire une solution de contournement acceptable. Dans le cas où aucune solution ne puisse être trouvée, les droits du Stagiaire à suivre l'enseignement inaccessible sont prorogés et ledit enseignement est replanifié. Les demandes d'assistance de Niveau 2 donnent lieu à traitement dans les 48 heures au plus tard. Les corrections appropriées sont apportées dans ce délai ou à défaut, une solution de contournement acceptable est proposée au Stagiaire, dans l'attente de correction de l'anomalie.	Anomalies graves. Ce niveau relève des anomalies constatées par le Stagiaire et rendant impossible l'accès ou l'exploitation de toutes les ressources de la plateforme (impossibilité d'accès ou d'identification, anomalie provoquant l'indisponibilité complète de la plateforme). Les demandes d'assistance de Niveau 3 donnent lieu à traitement dans les 24 heures au plus tard. Les corrections appropriées sont apportées dans ce délai ou à défaut, une solution de contournement acceptable est proposée au Stagiaire, dans l'attente de correction de l'anomalie.

N'entrent pas dans les délais de rétablissement ci-avant listés les cas où l'Anomalie signalée par le Stagiaire résulterait en tout ou partie :

- D'évènements ou facteurs échappant au contrôle de KINESPORT tels les cas de coupure de courant, de force majeure, le fait d'un tiers (notamment hacking ou piratage informatique), les dysfonctionnements du réseau Internet (dus aux fournisseurs d'accès ou à toute autre cause), l'utilisation non conforme ou non-appropriée des matériels ou logiciels du Stagiaire permettant d'accéder aux ressources de l'Académie KINESPORT.
- D'un manquement du Stagiaire aux obligations mises à sa charge dans le cadre du présent contrat, s'entendant notamment du respect des règles d'utilisation du service Académie KINESPORT, du non-paiement de toute somme due à KINESPORT ou de la bonne coopération du Stagiaire à la résolution des anomalies rencontrées par ce dernier.
- D'une maintenance planifiée, ayant donné lieu à information préalable du Stagiaire 24 heures avant sa mise en œuvre ou d'une maintenance urgente, donnant lieu à information du Stagiaire au plus tard 1 heure avant sa mise en œuvre.

Les conditions contractuelles d'accès et de fonctionnement du service Académie KINESPORT sont rappelées au Stagiaire au moment de sa première connexion au service. Elles peuvent être consultées à tout moment par le Stagiaire sur la page dédiée, accessible à l'adresse <https://www.kinesport.fr/cgpsacademiekinesport>. Au terme de la Formation, le compte du Stagiaire sur l'Espace Académie, comprenant ses supports de formation, ses notes et commentaires et plus généralement l'ensemble de ses données personnelles reste accessible au bénéfice de ce dernier pendant dix (10) ans.

6. DATES DE LA FORMATION

7. PRIX ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

7.1. Conformément aux dispositions de l'article L. 6353-5 du Code du Travail, aucune somme n'est prélevée au Stagiaire avant l'expiration d'un délai de dix (10) jours suivant la signature du présent contrat par le Stagiaire. Pendant ce délai, le Stagiaire peut se rétracter comme décrit à l'article 8 ci-après. Passé ce délai, le Stagiaire est inscrit sur la liste de la Formation et une place lui est réservée.

Le prix de la formation

choisie par le Stagiaire s'élève à la somme de

Le paiement s'effectue par selon les modalités décrites ci-après :

- **À signature du contrat**, le Stagiaire autorise le versement, au bénéfice de KINESPORT, d'un acompte maximum de 30% du montant total de la formation, soit la somme de . Cette somme n'est effectivement prélevée par KINESPORT qu'à l'issue du délai de rétractation visé à l'article 8 ci-après.

- Les paiements suivants sont effectués au fur et à mesure du déroulement de la Formation, jusqu'à complet paiement de la somme ci-dessus.

7.2. Afin de permettre la réalisation des paiements à échéances régulières, le Stagiaire renseigne son numéro de carte bancaire depuis l'interface réservée à cet usage. L'ensemble des paiements opérés par carte bancaire sont gérés par notre partenaire Stripe (conditions contractuelles Stripe). KINESPORT ne conserve aucune donnée de carte bancaire concernant le Stagiaire. Dans tous les cas de changement de carte bancaire, de perte de carte ou de péremption des données de la carte, le Stagiaire met à jour sans délai ses informations de paiement depuis son Espace Académie.

7.3. En complément de ce qui précède, le Stagiaire renseigne ses coordonnées de compte bancaire et remplit un mandat SEPA. KINESPORT n'effectue des prélèvements SEPA des sommes dues que dans les cas de rejet d'un paiement effectué par carte bancaire ou d'impossibilité de paiement par carte bancaire. Dans tous les cas de changement de numéro de compte bancaire, le Stagiaire transmet sans délai à KINESPORT, depuis son Espace Académie ou par courrier postal ou électronique (comptabilite@kinesport.fr), son nouveau RIB et un nouveau mandat SEPA dûment rempli et signé.

Dans tous les cas de rejet d'un prélèvement SEPA ou de révocation du mandat SEPA, le présent contrat est automatiquement suspendu dans l'attente de régularisation de la situation par le Stagiaire auprès des services administratifs de KINESPORT. La suspension du contrat entraîne impossibilité pour le Stagiaire d'accéder aux locaux de formation, à de nouveaux supports pédagogiques sur l'Espace Académie ainsi que plus généralement à tout matériel pédagogique mis à disposition des Stagiaires.

Dans tous les cas où la mise à jour des coordonnées SEPA et la régularisation de l'ensemble des paiements dus n'intervient pas dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant rejet d'une demande de prélèvement SEPA présentée par KINESPORT à la banque du Stagiaire, le contrat pourra être résilié aux torts exclusifs de ce dernier. Cette résiliation prend effet à réception d'un écrit visant le défaut de paiement concerné et prenant acte du renoncement du Stagiaire à l'exécution du contrat. En un tel cas, le Stagiaire s'oblige à indemniser KINESPORT dans les conditions visées à l'article 11.2 ci-après, en sus du remboursement de tous frais bancaires éventuellement facturés à KINESPORT dans le cadre d'un rejet de prélèvement.

8. DROIT DE RÉTRACTATION

Dans un délai de dix (10) jours à compter de la signature du présent contrat, le Stagiaire peut se rétracter moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du Responsable des formations, à l'adresse de KINESPORT telle que visée aux présentes, conformément aux dispositions de l'article L. 6353-5 du Code du Travail.

9. MODALITÉS DE RATTRAPAGE DES COURS

9.1. L'assiduité dans le suivi de la Formation est essentielle à une bonne acquisition des connaissances transmises. KINESPORT contrôle l'assiduité du Stagiaire et conserve à titre de justificatif les feuilles de présence émargées par le Stagiaire, l'ensemble des données portant sur son parcours pédagogique sur son Espace Académie ainsi que les résultats de ses tests de validation. Le Stagiaire est avisé que ces justificatifs d'assiduité peuvent être transmis aux autorités administratives compétentes ou aux organismes payeurs en cas de contrôle. La durée et les conditions de conservation de ces données sont précisées dans la Politique de Confidentialité KINESPORT.

9.2. L'ensemble des enseignements obligatoires composant la Formation doivent être suivis par le Stagiaire aux dates choisies par ce dernier. En cas d'absence du Stagiaire à l'occasion de certains cours, ne pouvant être rattrapés par le suivi d'un module de e-learning, des modalités de rattrapage sont proposées. Les services administratifs de KINESPORT proposent alors au Stagiaire ayant dûment justifié son absence (maladie, accident, événement familial grave etc.) trois options de rattrapage à des dates et lieux déterminés. Le suivi des sessions de rattrapage à ces dates ne donne lieu à aucune facturation complémentaire. Si le Stagiaire ne manifeste pas son souhait de s'inscrire dans l'une de ces trois sessions de rattrapage ou en cas d'absence du Stagiaire à une session pour laquelle il s'était inscrit, KINESPORT lui impose les dates et heures définitives d'une ultime session de rattrapage. Le Stagiaire n'assistant pas à cette session est réputé irrévocablement renoncer à la formation. Le contrat de formation est alors résilié aux torts du Stagiaire et il est procédé comme dit à l'article 11.2 ci-dessous.

10. REPORTS OU ANNULATIONS

KINESPORT peut reporter ou annuler une session de formation si un quota minimum de participants n'est pas atteint, si un ou plusieurs formateurs sont indisponibles et ne peuvent être remplacés, si un événement rend le transport ou l'accès aux locaux de formation impossible ou si survient une grève, un cas fortuit ou un événement de force majeure. Dans l'un des cas évoqués ci-dessus, les sessions annulées sont automatiquement reprogrammées par KINESPORT, les Stagiaires étant informés dans les meilleurs délais des dates et lieux retenus dans le cadre de cette reprogrammation. Si le Stagiaire n'assiste pas aux sessions reprogrammées, il est procédé comme décrit à l'article 9 ci-avant.

11. RÉSILIATION DU CONTRAT

11.1 Conformément aux dispositions de l'article L 6353-7 du Code du Travail, si, « par suite de force majeure dûment reconnue, le Stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat ». En un tel cas, le Stagiaire informe KINESPORT dans les meilleurs délais de la nature de l'événement de force majeure dûment reconnu auquel il fait face. La force majeure s'entend, au sens de l'article 1218 du Code civil, « d'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur ».

11.2. Hors cas de force majeure dûment reconnue, le Stagiaire conserve la faculté de mettre un terme anticipé au présent contrat sous réserve d'une part de l'entier paiement des sommes dues aux titres des formations suivies par ce dernier et d'autre part du versement d'un dédommagement dû à KINESPORT à raison des conséquences préjudiciables liées à sa résiliation anticipée. En ce cas et quelle que soit la cause du renoncement du Stagiaire (hors cas de force majeure dûment reconnue), ce dernier s'oblige à indemniser KINESPORT à hauteur de 90% du différentiel entre le prix total de la formation et le montant dû au titre des heures de formation effectivement réalisées par le Stagiaire.

Exemple : Si un Stagiaire effectue 50% des heures d'une formation de 60 heures dont le prix est fixé à 2.000,00 Euros décide de mettre un terme à son contrat de formation pour un cas autre qu'une force majeure dûment reconnue, ce dernier indemnise KINESPORT à hauteur de $[2.000 - (2.000 \times 50\%)] \times 90\% = 900,00$ Euros. Il paye au surplus le temps de formation effectivement suivi, soit 1.000 Euros. La somme due à KINESPORT s'élève ainsi à 1.900 Euros.

Les sommes indemnitaires ci-avant visées sont dues à KINESPORT dès réception d'une notification de renoncement adressée par le Stagiaire ou dès réception par ce dernier d'un écrit de résiliation du contrat de formation à ses torts, dans les cas suivants :

- Prise d'acte, par KINESPORT, du renoncement du Stagiaire, s'entendant notamment de l'absence de participation aux cours de rattrapage visés à l'article 6 des présentes ;
- Défaut de paiement des sommes dues à KINESPORT dans les conditions visées à l'article 4 ci-avant ;
- Rupture du contrat de formation à l'initiative de KINESPORT par conséquence de l'exclusion définitive d'un Stagiaire pour manquement au Règlement Intérieur Stagiaires dans les conditions et formes visées à l'article 5 dudit document.

Dans tous les cas visés au présent article, les sommes indemnitaires dues par le Stagiaire ne se voient pas appliquer les dispositions de l'article L. 6354-1 du Code du Travail et ne sont pas dues en contrepartie de la réalisation de prestations de formation. Il est spécialement précisé qu'elles ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'Etat ou les organismes financeurs ni être comptabilisées au titre de la participation au financement de la formation professionnelle.

11.3. En application de l'article L6354-1 du Code du travail, en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse toute sommes indûment perçues de ce fait. Les remboursements sont effectués par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées ont été renseignées par le Stagiaire comme dit à l'article 7.3 ci-avant.

12. ASSIDUITE ET REGLEMENT INTERIEUR

Le Stagiaire accepte sans réserve aucune et s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du Règlement Intérieur des Stagiaires annexé au présent contrat et en faisant partie intégrante. Les dispositions indemnitaires de l'article 11.2 ci-avant sont applicables aux cas de rupture du contrat à l'initiative de KINESPORT par conséquence de l'exclusion définitive d'un Stagiaire pour manquement au Règlement Intérieur dans les conditions et formes visées à l'article 5 dudit règlement, sans préjudice du droit de KINESPORT d'obtenir réparations intégrales des préjudices subis par suite des agissements du Stagiaire.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES SUPPORTS DE FORMATION

Pour les besoins de la Formation, des supports de cours, schémas, vidéogrammes et programmes interactifs sous forme électronique sont mis à disposition du Stagiaire. Ces contenus et documents, comme tout autre contenu accessible depuis la plateforme Académie KINESPORT, sont la propriété intellectuelle exclusive de KINESPORT. Le Stagiaire est pleinement avisé que le présent contrat ne lui confère que le droit personnel et individuel de consulter ces contenus dans le seul but de lui permettre de suivre la Formation puis d'actualiser ses connaissances.

Toute reproduction, représentation ou exploitation de tout ou partie d'un contenu appartenant à KINESPORT et n'entrant pas dans le cadre de la finalité strictement visée ci-avant constitue une violation des droits de propriété intellectuelle de KINESPORT et est un acte de contrefaçon, réprimé tant sur le plan civil que pénal. Sans préjudice du droit d'obtenir réparation de tout dommage subi par KINESPORT du fait d'un acte de contrefaçon, la violation des dispositions du présent article entraîne résiliation immédiate du Contrat, dès notification écrite expédiée au Stagiaire et application des dispositions indemnitaires de l'article 11 ci-avant.

14. INFORMATION ET TRANSPARENCE

KINESPORT met en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel des Stagiaires et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions en vigueur et notamment du Règlement Européen RGDP 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Les données personnelles du Stagiaire font l'objet de traitements dont les modalités et les finalités sont précisées dans la Politique de confidentialité KINESPORT, annexée aux présentes et en faisant partie intégrante. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de confidentialité KINESPORT. Les données collectées sont strictement réservées à l'usage interne de KINESPORT mais peuvent être communiquées pour tout ou partie aux organismes payeurs et administrations tant dans le cadre d'opérations de contrôle dont elles ont la charge en application des dispositions du Livre VI du Code du Travail que pour permettre le suivi administratif du financement des formations suivies Stagiaire. Le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données personnelles le concernant ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité KINESPORT.

15. GENERALITES

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de KINESPORT sont considérés comme les preuves de communication et d'envoi des différentes transmissions d'informations entre les parties. Ils pourront être utilisés à des fins probatoires ou pour justifier des participations du Stagiaire à une action de formation.

Le présent Contrat est signé de manière électronique, conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Jotform, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée par de services Jotform à la signature du présent contrat.

16. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ÉVENTUELLES DES PERSONNES PUBLIQUES

La formation objet du présent contrat fait l'objet d'une prise en charge :

Par l'Etat : OUI X NON

Si oui, préciser le montant :Euros.

Par une autre personne publique : OUI X NON

Si oui, préciser l'organisme et le montant : Euros.

Une subvention publique a-t-elle été versée à KINESPORT à raison de cette formation : OUI X NON

Si oui, préciser le montant :Euros.

17. DOCUMENTS ANNEXÉS AU PRÉSENT CONTRAT

Les documents ci-après listés sont annexés au présent contrat et en font partie intégrante :

- Dates des stages et plans de paiement
- Dossier de Formation o Présentation complète de la Formation ;
- Programme de la Formation ;
- Liste des intervenants comportant notamment la mention des diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation ;
- Règlement Intérieur des Stagiaires ;
- Politique de Confidentialité des données de KINESPORT.

À Paris, le

Le stagiaire,

Pour MEDINETIC LEARNING-
KINESPORT, Arnaud BRUCHARD,
gérant

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

SEPA À TRANSMETTRE À VOTRE BANQUE POUR VALIDATION

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) KINESPORT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de KINESPORT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR2023ML

Référence Unique du Mandat

Identifiant créancier SEPA (ICS)

FR35ZZZ858412

Nom du créancier : MEDINETIC LEARNING KINESPORT

Adresse (N° et rue) : 4 AVENUE MARCEAU

Code postal et ville : 75008 PARIS

Pays : FRANCE

CRÉANCIER

Merci de joindre à ce mandat un relevé IBAN (International Bank Account Number)

Nom du débiteur

Adresse (N° et rue):

Code postal et ville:

N° de compte IBAN

Code BIC

DÉBITEUR

Notes: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

POUR UN PRÉLÈVEMENT

UNQUE

 RÉCURRENT

Signature.

Date

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion des relations avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, des droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT À L'IMAGE

NOM :

Prénom :

dénoté(e) ci-après "le sujet filmé"

Et : Société MEDINETIC LEARNING - KINESPORT 4 avenue Marceau 75008 PARIS, dénoté(e) ci-après "le vidéaste"

Je, soussigné(e),

Autorise sans réserve, la Société MEDINETIC LEARNING - KINESPORT à utiliser mes nom et prénom à des fins d'exploitation et à disposer pleinement et irrévocablement des images fixes ou en mouvement me représentant ainsi que des éléments sonores dont je suis l'émetteur, réalisés durant ma formation. Les images et éléments sonores pourront être exploités et utilisés directement par la société MEDINETIC LEARNING - KINESPORT ou être cédés à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, concours, etc. Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image. Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

N'autorise pas la société MEDINETIC LEARNING - KINESPORT à utiliser mes nom et prénom à des fins d'exploitation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Lu et approuvé

Signature

À PARIS, le

REGLEMENT INTERIEUR STAGIAIRES

Le présent règlement est remis au stagiaire en annexe du contrat ou de la convention, Accessible depuis l'Espace Académie et affiché dans les locaux KINESPORT

KINESPORT est leader de la formation continue des kinésithérapeutes dans les domaines du sport, de la thérapie manuelle et de l'innovation physiothérapique. Nos formations sont exclusivement conçues à destination des professionnels de la santé en exercice souhaitant se perfectionner et acquérir des connaissances pratiques, théoriques et innovantes destinées à mieux servir leurs patients. Elles sont élaborées sous le contrôle permanent d'un conseil scientifique composé de médecins, de professeurs d'université et de kinésithérapeutes bénéficiant d'une expertise notoirement reconnue dans leur domaine de pratique. Chaque Stagiaire admis à participer à une formation KINESPORT a préalablement signé un contrat ou une convention de formation en annexe duquel figure le présent Règlement Intérieur auquel il a adhéré sans réserve aucune.

1. GENERALITES

Conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et L. 6352-5 du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles applicables en matière de santé et de sécurité ainsi que les règles de bonne conduite et de discipline applicables à tout stagiaire suivant une formation KINESPORT.

2. ACCES ET UTILISATION DES LOCAUX DE FORMATION

Les formations présentielle KINESPORT se déroulent soit dans les locaux de KINESPORT, soit dans des locaux extérieurs loués par KINESPORT pour les besoins des formations. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de KINESPORT mais aussi en tout autre lieu où serait dispensée une formation KINESPORT. Conformément aux dispositions de l'article R. 6352-1 du Code du travail, si un Règlement intérieur spécifique existe en un autre lieu où est dispensée tout ou partie de la formation suivie par les stagiaires, ces derniers en seront avisés et reconnaissent d'ores et déjà que ce règlement intérieur leur sera entièrement opposable, ce en complément des dispositions du présent Règlement Intérieur. Les stagiaires n'ont accès aux locaux de formation que pour assister aux enseignements présentiels sur site. Ils n'ont aucun droit d'y entrer ou de s'y maintenir hors des temps de formation. L'accès aux locaux de formation est par ailleurs interdit à toute personne ne suivant pas une formation KINESPORT, exception faite des accompagnants de Stagiaires handicapés, nécessitant une assistance personnalisée. A cet effet, il est strictement interdit aux stagiaires d'introduire ou de faire introduire, dans les locaux de formation, toute personne étrangère à la formation ou tout animal, même de très petite taille. En cas de nécessité, notamment à la suite de disparition d'objets ou de matériel, les stagiaires pourront, en application du présent Règlement Intérieur, être invités à présenter le contenu de leurs effets et objets personnels dans le respect des droits de la personne. En cas de refus, notamment si, sauf surprise(s) en flagrant délit de vol, l'intéressé n'a pas déferé à la demande faite, devant témoins, de restituer l'intégralité des objets volés, il pourra être fait appel au service de police judiciaire. Il est interdit aux stagiaires de prendre leur repas dans les locaux affectés aux formations.

3. COMPORTEMENT ET ETHIQUE

Les formations KINESPORT sont réservées exclusivement à l'acquisition et au perfectionnement des compétences professionnelles. A l'occasion du suivi des formations, que ce soit dans leurs relations avec le personnel de KINESPORT ou avec les participants, les stagiaires sont tenus à un comportement en tout point conforme aux bons usages et à la déontologie de la profession qu'ils exercent. Ils s'obligent à employer en toute occasion un langage respectueux et posé et s'interdisent toute injective, injure, cri ou propos déplacé. Ils s'obligent d'une façon plus générale à ne causer aucun désordre et à ne rien faire qui puisse faire obstacle au bon déroulement de la formation. Les stagiaires sont invités à se présenter aux enseignements en tenue décente et avec une hygiène personnelle irréprochable. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées et tout type de produit euphorisant ou stupéfiant. En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est de même interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de formation. Les communications téléphoniques à caractère personnel reçues ou données au cours du travail doivent être limitées aux cas d'urgence ou pendant les temps de pause ou les repas. De même, il est spécifié qu'il est interdit aux stagiaires d'introduire dans les lieux de travail des objets ou des marchandises destinés à y être vendus ou de faire circuler, sans autorisation préalable de la Direction, des listes de souscription ou de collecte. Par respect pour l'intimité de la vie privée des participants et des personnels de KINESPORT, il est interdit de prendre toute photographie ou vidéo à l'occasion des formations. L'affichage sur les murs est interdit en dehors des panneaux muraux réservés à cet effet ; les affiches ou notes de service régulièrement apposées sur ces panneaux ne doivent pas être lacérées, détruites ou dégradées de quelque façon que ce soit. En vue d'éviter toute dégradation, l'affichage d'objets décoratifs (posters, cartes postales...) est soumis à une autorisation de la Direction. Les stagiaires prendront soin de traiter le matériel mis à leur disposition avec la plus grande délicatesse. L'utilisation du matériel à des fins détournées ou personnelles est strictement prohibée. Il est interdit d'emporter, après la formation, des objets appartenant à KINESPORT sauf autorisation préalable et écrite de la Direction.

4. RESPECT DES HORAIRES

Les horaires des cours présentiels sont fixés par la direction de KINESPORT et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du Dossier de Formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. En cas d'absence ou de retard, le stagiaire en avertit KINESPORT dans les meilleurs délais. Les stagiaires se rendent dans les mêmes conditions disponibles pour les classes virtuelles, qui font partie intégrante de la formation, aux horaires indiquées. Celles-ci étant dispensées à distance, les stagiaires font en sorte d'avoir un accès au réseau internet avec un débit suffisant, d'être en possession d'un ordinateur muni d'une caméra ainsi que d'un micro.

5. SANCTIONS

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter

immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra être : • L'avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ; • Le blâme ; La mesure d'exclusion définitive. Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque le Directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par courrier recommandé (postal ou électronique) avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence, immédiate ou non, sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation. L'entretien peut se tenir par visio-conférence. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou d'une lettre remise contre décharge. Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la Commission de discipline. Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur et, le cas échéant, l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

6. SECURITE ET PREVENTION

Chaque stagiaire doit avoir pris connaissance des consignes de sécurité qui sont affichées dans les locaux de l'entreprise en salle de repos et avoir conscience de la gravité des conséquences possibles de leur non-respect. Toutes les personnes présentes dans les locaux où sont dispensées les formations sont tenues de se conformer aux prescriptions légales, réglementaires et conventionnelles en matière d'hygiène et de sécurité, rappelées tant par le présent Règlement Intérieur que par les notes de service qui les complètent et par les instructions du personnel de KINESPORT et des formateurs. • Il est interdit de manipuler les matériels de secours (extincteurs, brancards...) en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile. • Les stagiaires doivent correctement utiliser les dispositifs de sécurité propres, notamment aux machines, appareils, outils, installations et bâtiments, et ne pas les changer ou les déplacer arbitrairement. Il est interdit de neutraliser les dispositifs de sécurité. Les opérations de manutention sont réservées au personnel habilité à les faire. • Aucune porte intérieure ne doit rester fermée à clef. • En cas de péril, notamment d'incendie, l'évacuation du personnel de l'établissement s'effectue conformément aux consignes de sécurité affichées à cet effet en salle de repos. Les stagiaires prêtent une attention particulière au respect des mesures barrières en vigueur et à toutes les évolutions des recommandations nécessaires

7. ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, à un membre du personnel KINESPORT. L'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

8. HARCELEMENT

Aucun stagiaire ne doit subir ni commettre des agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de stage susceptibles de porter atteinte aux droits et à la dignité des personnes, d'altérer leur santé physique ou mentale ou de compromettre leur avenir professionnel. Aucun stagiaire ne doit subir des faits : Ø Soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ; Ø Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir la faveur d'un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. Tout stagiaire ayant procédé à des faits de harcèlement est passible d'une sanction disciplinaire allant jusqu'à l'exclusion définitive de la formation.

9. ETHIQUE DES ECHANGES ET CONTRIBUTIONS EN LIGNE

KINESPORT met à disposition du Stagiaire une plateforme numérique à usage strictement personnel dénommée Espace Académie. Les règles de fonctionnement de l'Espace Académie ont été agréées par le Stagiaire au moment de la création de son compte et lui ont été précisées dans le cadre du contrat ou de la convention de formation signée par ce dernier. Les dispositions du présent Règlement Intérieur sont en tous points applicables à toutes contributions, messages, correspondances, interventions ou échanges de quelque nature que ce soit pouvant être versé ou diffusé par le Stagiaire sur l'un quelconque des services de l'Espace Académie. Toute violation des dispositions des Conditions Générales d'Utilisation Académie KINESPORT intéressant les règles d'éthique des échanges et contributions sont passibles d'une sanction disciplinaire au titre des présentes, étant considérées comme une violation des dispositions de l'article 3 ci-avant

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'ACADEMIE KINESPORT

1. FONCTIONNEMENT DE PLATEFORME ACADEMIE KINESPORT

La plateforme ACADEMIE KINESPORT (ci-après « la Plateforme ») est un service de support pédagogique en ligne accompagnant les apprenants tout au long de son expérience de formation chez KINESPORT et leur permettant d'actualiser leurs connaissances une fois leur formation terminée et de participer à des conférences virtuelles. Chaque personne s'inscrivant à une formation KINESPORT se voit ouvrir un espace personnalisé sur la Plateforme (ci-après « l'Espace Académie » ou « le Compte »). Depuis cet espace, il pilote l'ensemble de ses actions de formation, accède aux supports de cours, prend ses notes, travaille aisément ses documents sous format numérique, échange avec les équipes enseignantes ou les autres stagiaires, participe aux classes virtuelles, aux modules de formation e-learning et suit en temps réel sa progression pédagogique. L'accès aux ressources de l'Espace Académie permet d'assurer, pour chaque formation suivie par le Stagiaire, la traçabilité de la progression pédagogique et les résultats des évaluations. L'accès Compte est strictement personnel. Il est assuré pendant une durée de dix (10) ans suivant son ouverture et permet à tout moment à l'Utilisateur de retourner l'ensemble de ses contributions, données de formation et support de cours.

2. OPPOSABILITE

Le présent document fixe les conditions dans lesquelles tout utilisateur de (ci-après, l'« Utilisateur ») accède à la Plateforme et en utilise les ressources. Les présentes conditions générales d'utilisation (ciaprès « les CGU ») sont réputées en vigueur dès leur acceptation par l'Utilisateur, matérialisée soit par leur acceptation en annexe d'un contrat de formation, soit par le fait de cocher électroniquement la case « J'AI LU ET J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION » puis de cliquer sur le bouton « VALIDER ». L'adhésion de l'Utilisateur aux présentes CGU est entière et sans réserve. KINESPORT se réserve de pouvoir modifier les CGU à tout moment. L'Utilisateur sera informé de la nature de ces modifications dès leur mise en ligne et invité à les consulter et les accepter. L'Utilisateur refusant les nouvelles CGU restera soumis à la dernière version acceptée.

3. OUVERTURE D'UN COMPTE

L'ouverture d'un Compte se fait sur invitation de KINESPORT, par expédition à l'Utilisateur d'un courriel comprenant un lien cliquable permettant d'initier la procédure d'ouverture. L'Utilisateur renseigne à cette fin des informations le concernant (nom, le prénom, la profession, l'adresse de courrier électronique, le numéro de téléphone) et choisit son mot de passe confidentiel. En créant son Compte, l'Utilisateur atteste que les informations renseignées sont véridiques, exactes, sincères et actualisées et s'engage à procéder sans délai à la mise à jour de son Compte, dans tous les cas de changement desdites informations. En aucun cas, KINESPORT ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une mention erronée ou non actualisée par l'Utilisateur. L'Utilisateur est seul responsable de la gestion et de la conservation de l'ensemble des éléments d'identification permettant l'accès au Compte. Toute opération effectuée à l'aide des identifiants attachés au Compte de l'Utilisateur est réputée avoir été faite personnellement par ce dernier et KINESPORT ne pourra être tenue responsable de toute utilisation frauduleuse des identifiants de l'Utilisateur par tout tiers. Dans tous les cas de perte, de vol ou de doutes sur une possible divulgation de données liées au Compte, l'Utilisateur devra immédiatement modifier son mot de passe et informer sans délai KINESPORT par courrier électronique portant demande d'accusé de lecture, faisant description précise de l'incident survenu.

4. ACCESSIBILITE ET INCIDENTS

La Plateforme est normalement accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. KINESPORT se réserve toutefois le droit de restreindre, totalement ou partiellement, l'accès au Compte, notamment à des fins de maintenance. Hors périodes de maintenance et afin de venir en aide à l'Utilisateur, une assistance technique dédiée est mise en place par KINESPORT. L'Utilisateur rencontrant une difficulté technique, peut ainsi s'adresser au centre de support technique selon les modalités suivantes : - Par courrier électronique : 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 - Par téléphone aux heures de bureau ouvrables (9h-18h, 5 jours sur 7) hors jours fériés ou chômés au numéro vert 08 01 28 01 01 - Par Chatbot aux heures de bureau ouvrables (9h-18h, 5 jours sur 7) hors jours fériés ou chômés. En cas de dysfonctionnement rencontré sur la Plateforme, KINESPORT s'engage à intervenir dans les conditions suivantes, hiérarchisées selon trois niveaux d'importance :

Niveau 1 : Conseil d'utilisation et anomalies mineures. Ce niveau relève de l'accompagnement de l'Utilisateur à la compréhension du fonctionnement général de la Plateforme et des anomalies mineures constatées sur le Compte (erreur portant sur une documentation, erreur de renvoi hypertexte ou tout dysfonctionnement mineur n'étant pas de nature à compromettre le suivi d'une formation). Les demandes d'assistance de Niveau 1 donnent lieu à traitement dans les 72 heures ouvrables au plus tard. Une réponse personnelle est proposée par KINESPORT qui, au besoin procède à des corrections appropriées ou propose, selon les cas, une solution de contournement.

Niveau 2 : Anomalies sérieuses. Ce niveau relève des anomalies constatées par l'Utilisateur et rendant totalement inexploitable certaines des fonctionnalités de la Plateforme, nécessaires au suivi d'un module de formation (inaccessibilité totale d'un module, inaccessibilité de tous les supports de cours, pertes de notes ou de données...). Les demandes d'assistance de niveau 2 donnent lieu à traitement dans les 48 heures ouvrables. Une réponse personnelle est proposée par KINESPORT qui, au besoin procède à toute correction technique et propose une solution de contournement acceptable dans les délais d'usage.

Niveau 3 : Anomalies graves. Ce niveau relève des anomalies constatées par l'Utilisateur et rendant impossible l'accès ou l'exploitation de toutes les ressources de la Plateforme (impossibilité d'accès ou d'identification, anomalie provoquant l'indisponibilité complète de la Plateforme). Les demandes d'assistance de Niveau 3 donnent lieu à traitement dans les 24 heures ouvrables au plus tard. Les corrections appropriées sont apportées dans ce délai ou à défaut, une solution de contournement acceptable est proposée, dans l'attente de correction de l'anomalie. N'entrant pas dans les délais de réponse ci-avant listés les cas :

- D'évènements ou facteurs échappant au contrôle de KINESPORT tels les cas de coupure de courant, de force majeure, le fait d'un tiers (notamment hacking ou piratage informatique), les dysfonctionnements du réseau Internet (dus aux fournisseurs d'accès ou à toute autre cause), l'utilisation non conforme ou non-appropriée des matériels ou logiciels par l'Utilisateur. Où l'Utilisateur soit en manquement aux obligations mises à sa charge dans le cadre de tout contrat conclu avec KINESPORT, du non-paiement de toute somme due à KINESPORT ou de la bonne coopération de l'Utilisateur à la résolution d'anomalies rencontrées par ce dernier.

- D'une opération de maintenance planifiée, ayant donné lieu à information préalable de l'Utilisateur 24 heures avant sa mise en œuvre ou d'une maintenance urgente, donnant lieu à information au plus tard 1 heure avant sa mise en œuvre.

5. CONTRIBUTIONS VERSEES PAR L'UTILISATEUR

L'Utilisateur s'engage, à l'occasion de toute contribution versée sur l'ACADEMIE KINESPORT, à la tenue d'un langage professionnel et modéré, conforme aux règles éthiques de sa profession. Plus particulièrement, il s'interdit d'écrire ou de prononcer tout propos contraire à l'ordre public, à la sécurité publique et aux bonnes mœurs ainsi que de l'usage de tout vocabulaire outrageant, ordurier ou ayant un sens équivoque. En particulier, l'Utilisateur s'interdit tout contenu ou propos contraire à la loi notamment tout contenu provoquant à la commission de crimes ou délits, faisant l'apologie de crimes, de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crimes et délits de collaboration avec l'ennemi, contestant les crimes contre l'humanité ainsi que tous types de génocides, provocant et faisant l'apologie des actes de terrorisme, incitant à la discrimination, à la haine et à la violence à l'égard de personnes à raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion, de leur sexe, leur orientation sexuelle, leur handicap, diffusant ou reproduisant des fausses nouvelles, des pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers. L'Utilisateur s'interdit également : - De tenir des propos dénigrants, diffamatoires ou injurieux à l'égard de toute personne physique ou morale ; - De faire la promotion commerciale de quelque, produit, service ou entreprise.

6. DONNEES PERSONNELLES

KINESPORT agit dans le respect des dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En acceptant les présentes CGU, l'Utilisateur reconnaît avoir pris le temps de lire et de comprendre les termes de la « Politique de confidentialité KINESPORT » ayant pour objet de définir le traitement, la gestion et la protection des données personnelles collectées. En acceptant les présentes CGU, l'Utilisateur accepte qu'il soit fait usage des données personnelles le concernant dans les conditions décrites à la Politique de confidentialité KINESPORT. Conformément aux dispositions en vigueur, il est rappelé à l'Utilisateur qu'il dispose à tout moment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, et de suppression des données personnelles les concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en justifiant de son identité, par courrier adressé à : KINESPORT - DPO, 4 avenue Marceau 75008 PARIS (France) ou par courriel à l'adresse dpo@kinesport.fr. En écrivant par courrier postal pour l'exercice de ces droits, l'Utilisateur peut demander le remboursement du timbre utilisé en le précisant dans sa correspondance. Le remboursement du timbre se fait sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les contenus de toute nature accessibles sur la Plateforme (ci-après les « Contenus ») sont la propriété KINESPORT et sont protégés, notamment par le droit de la propriété intellectuelle. L'Utilisateur a pleine conscience que ni les présentes CGU ni le bénéfice d'un contrat de formation ne lui confèrent de droits de propriété intellectuelle sur les Contenus, pas plus que sur les marques ou autres droits détenus par KINESPORT. L'Utilisateur reconnaît à cet effet que seul un droit de consultation, personnel et non transmissible, des Contenus lui est accordé pour les besoins du suivi de ses formations ou d'actualisation de ses connaissances. L'Utilisateur s'interdit en conséquence toute représentation, revente, transfert à un tiers, modification, traduction, adaptation de tout ou partie des Contenus, ce même à des fins d'illustration, notamment sur les réseaux sociaux. L'Utilisateur reconnaît au surplus que les données contenues de l'ACADEMIE KINESPORT sont protégées par la loi n° 98-536 du 1er juillet 1998, portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données. Ainsi, l'Utilisateur s'interdit notamment l'extraction, le transfert, le stockage, la reproduction de tout ou partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des bases de données de l'ACADEMIE KINESPORT ou plus généralement de toute base de données appartenant à KINESPORT.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'Utilisateur accepte et reconnaît que la responsabilité de KINESPORT, dans le cadre de l'exécution du présent contrat, ne saurait être engagée en raison des perturbations ou dommages inhérents à Internet ou aux réseaux. Il reconnaît de même que KINESPORT ne saurait être tenue pour responsable de toute conséquence dommageable liée, pour l'Utilisateur, à une perte, une détérioration ou une destruction de tout ou partie de données ou documents accessibles depuis le Compte. Les liens hypertextes accessibles depuis l'Espace Académie et pointant en direction d'autres sites Internet ou de tout autre application ne sauraient engager la responsabilité de KINESPORT à raison de leur contenu ou du contenu des pages ou services vers lesquelles elles dirigent l'Utilisateur.

9. SUSPENSION OU RESILIATION DE COMPTE

Pour tout motif de violation d'une disposition légale ou réglementaire, des présentes CGU ou de tout contrat conclu entre l'Utilisateur et KINESPORT, cette dernière peut : 1. suspendre l'accès au Compte. La suspension est décidée, pour une durée fixée par KINESPORT. Pendant la période de suspension du Compte, aucun accès audit Compte n'est possible. 2. Résilier le Compte de l'Utilisateur, moyennant notification expresse par courrier électronique envoyé à ce dernier. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur ou l'entreprise pour laquelle il agit ou dans laquelle il travaille dispose de plusieurs Comptes sur l'ACADEMIE KINESPORT, KINESPORT peut, à sa discrétion, suspendre et/ou résilier l'ensemble des Comptes rattachés à cette dernière. L'Utilisateur peut à tout moment supprimer le Compte en envoyant à KINESPORT une demande de résiliation. Il reconnaît en outre que l'inactivité du Compte pour une durée supérieure à xxx années peut entraîner la suppression dudit Compte

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La présente politique de confidentialité vous informe de la manière dont KINESPORT utilise et protège les informations que vous nous transmettez, le cas échéant, lorsque vous utilisez le présent site accessible à partir de l'URL suivante : <https://www.kinesport.fr>. Veuillez noter que cette politique de confidentialité est susceptible d'être modifiée ou complétée à tout moment par KINESPORT, notamment en vue de se conformer à toute évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle ou technologique. Dans un tel cas, la date de sa mise à jour sera clairement identifiée en tête de la présente politique. Ces modifications engagent l'utilisateur dès leur mise en ligne. Il convient par conséquent que l'utilisateur consulte régulièrement la présente politique de confidentialité et d'utilisation des cookies afin de prendre connaissance de ses éventuelles modifications. KINESPORT accorde une importance particulière à la protection des données personnelles de tous les utilisateurs de ses services en ligne, de ses stagiaires et anciens stagiaires et agit en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur et notamment, le Règlement Général sur la Protection des Données (General Data Protection Régulation) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016, et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Il est précisé que la présente Politique de Confidentialité s'applique à nos seuls services et ne concerne ni les sites ni les applications ou services proposés par tout tiers, y compris dans les cas où des renvois ou liens hypertextes vers ces services sont opérés depuis nos propres sites, applications ou services.

INFORMATIONS GENERALES

Le Site Internet KINESPORT accessible à l'adresse www.kinesport.fr est édité par la société KINESPORT, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 30.000,00 Euros, ayant son siège social 4 avenue Marceau 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 815 727. Le Responsable Données Personnelles de KINESPORT reste à votre écoute pour toute précision que vous pourriez souhaiter au sujet des présentes à l'adresse dpo@kinesport.fr. Vous pouvez joindre la société KINESPORT par téléphone au 0810 821 001 et par courrier électronique à l'adresse secretariat@kinesport.fr. Le représentant légal de la société est son Gérant, Monsieur Arnaud BRUCHARD. Le Directeur de la publication est Monsieur Arnaud BRUCHARD. Le Webmaster, chargé de l'entretien du site, est la société KINESPORT. L'hébergement du site est assuré par la société LEARNWORLDS.

I. DONNÉES PERSONNELLES

KINESPORT peut être amené, dans certains cas, à vous demander de renseigner certaines informations constituant des données à caractère personnel. En fournissant ces informations, vous acceptez expressément qu'elles soient traitées par KINESPORT, aux fins indiquées ci-dessous ainsi qu'aux fins rappelées à la fin de chaque formulaire ou contrat signé avec KINESPORT le cas échéant. Toutefois, il vous est possible de visiter le site de KINESPORT sans communiquer aucune information personnelle vous concernant. En effet, vous n'êtes en aucune manière obligé de transmettre ces informations à KINESPORT. Néanmoins, en cas de refus, il se peut que vous ne puissiez pas bénéficier de certaines fonctionnalités ou services accessibles sur le site. I. Quelles sont les données personnelles que nous collectons ?

a) Lors de votre utilisation du site [Kinesport.fr](http://www.kinesport.fr) Lors de la navigation sur le site [Kinesport.fr](http://www.kinesport.fr), KINESPORT peut recueillir les données suivantes :

- Nom, prénom, adresse mail, téléphone, et toutes questions ou demande d'inscription à la newsletter adressées volontairement par l'intermédiaire d'un « Chat Bot » ;
- Données de connexion pour le traitement desquelles vous trouverez le détail ci-dessous au chapitre « COOKIES ».

b) Lors de votre connexion à la plateforme de formation en ligne « ACADEMIE KINESPORT » Lors de l'inscription d'un utilisateur à la plateforme ACADEMIE KINESPORT, KINESPORT peut recueillir les données personnelles suivantes :

- État civil ou identité : nom, prénom, date de naissance, photographie, pièce d'identité ;
- Coordonnées : adresse postale, téléphone, adresse email ;
- Situation professionnelle : diplômes obtenus, formations, statut (travailleur indépendant ou salarié)
- Sports pratiques ou encadrés ;
- Coordonnées bancaires ;
- Traces de votre signature électronique ;
- Annotations personnelles des cours ;
- Communications via la messagerie interne/forum ;
- Temps passé sur les modules de formation et logs correspondants ;
- Evaluation des différents modules par les formateurs ;
- Certificats délivrés. KINESPORT ne collecte aucune donnée dite « sensible » qui ferait apparaître l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, l'adhésion à un syndicat, les données relatives à la santé ou l'orientation sexuelle.

2. Pourquoi nous collectons vos données personnelles ?

KINESPORT collecte les données personnelles strictement nécessaires sur les fondements suivants : - Exécution contractuelle : les données recueillies dans ce cadre par KINESPORT ont pour finalité la gestion et l'exécution des contrats de formation professionnelle et d'utilisation de la plateforme ACADEMIE KINESPORT ; - Respect des obligations légales en matière de formation professionnelle continue : les données recueillies dans ce cadre par KINESPORT ont pour finalité le respect des obligations de présence et d'assiduité des stagiaires au cours des formations, le respect des obligations de conformité des organismes de formation et le respect des obligations de conservation des documents de formation ; - Votre consentement : les données recueillies dans ce cadre par KINESPORT ont pour finalité la gestion commerciale des clients et prospects (analyse et contrôle des demandes d'inscription, opérations relatives à la gestion des clients, opérations relatives à la prospection) ; - Intérêt légitime : les données recueillies dans ce cadre par KINESPORT ont pour finalité l'exercice de recours et gestion des éventuelles réclamations et des contentieux.

3. A qui sont destinées vos données ?

Seul KINESPORT et les prestataires intervenant dans les traitements déterminés, sont destinataires des données à caractère personnel. Celles-ci, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais transmises à un tiers autre que les sous-traitants susmentionnés. Toutefois, les organismes financeurs de formations tels que définis par le Code du Travail, les autorités administratives ou judiciaires et les organismes de contrôle peuvent avoir accès aux traitements dans les cas et conditions prévus par la loi. Enfin seules les données strictement nécessaires à chaque traitement est collectée et transmise le cas échéant à cette fin. Ni KINESPORT, ni l'un quelconque de ses sous-traitants, ne procède à la commercialisation des données personnelles des visiteurs et utilisateurs de son site.

4. Combien de temps sont conservées vos données ?

S'agissant des utilisateurs du site ACADEMIE KINESPORT et pour permettre à KINESPORT d'honorer ses engagements, les données personnelles collectées sont conservées pendant une durée de dix (10) ans suivant l'ouverture d'un compte. S'agissant des personnes suivant une formation et sans préjudice de ce qui précède, les données personnelles collectées sont conservées pendant une durée de dix (10) ans suivant le dernier jour de la dernière action de formation. Les données relatives aux émargements pour le suivi des formations sont conservées 3 années à compter de la délivrance du certificat. En tout état de cause, les données à caractère personnel conservées au titre du respect d'une obligation légale ou réglementaire sont conservées et archivées conformément aux dispositions en vigueur. Enfin, pour les données relatives aux prospects, les données sont conservées pendant un délai de trois ans à compter du dernier contact émanant du prospect.

5. Nos prestataires de service/sous-traitants de données à caractère personnel

KINESPORT a recours à des prestataires habilités pour faciliter le recueil et le traitement des données recueillies (hébergement de la Plateforme, « chat bot », messagerie interne/forum, maintenance, emailing, paiement sécurisé, classes virtuelles etc.). Ces prestataires n'ont accès qu'aux seules données nécessaires à l'exécution de leurs prestations et ne sont pas autorisés à traiter des données personnelles confiées à KINESPORT pour d'autres usages. Pour les prestataires situés dans l'Union Européenne comme ceux situés en dehors de l'Union Européenne, KINESPORT s'est préalablement assuré de la mise en œuvre par ces derniers de garanties adéquates et du respect de conditions strictes en matière de confidentialité, d'usage et de protection des données à caractère personnel.

6. Sécurité

KINESPORT s'efforce de mettre en place toutes précautions utiles pour préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles traitées et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, détruites ou que des tiers non autorisés y aient accès. Nous attachons la plus grande importance à la protection et la sécurité de nos systèmes d'information. Des outils et mesures de sécurité techniques et organisationnelles sont mis en place afin de nous permettre de détecter d'éventuelles failles de sécurité. Ces outils et mesures peuvent entraîner de manière incidente l'accès à des données personnelles par nos équipes sécurité. Ces données seront collectées et traitées aux fins exclusives de la gestion de ces failles et dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

7. Les communications dont je peux être destinataire

Si vous choisissez de vous inscrire à notre newsletter, nous pourrions être amenés à vous adresser des offres promotionnelles, invitations à des événements, conférences ou toute actualité de KINESPORT par courrier, courrier électronique, sms, téléphone. Vous disposez à cet égard de la faculté de vous désabonner, en suivant les instructions mentionnées sur chaque support. Vous pouvez vous opposer à cette utilisation immédiatement en le signalant au moment de la collecte de vos données ou ultérieurement en exerçant votre droit d'opposition.

8. Exercer vos droits informatiques et libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, à la portabilité aux informations vous concernant. Vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. L'exercice de ces droits est détaillé ci-après :

- Droit d'accès et de communication des données Vous avez la faculté d'accéder aux informations à caractère personnel qui vous concernent. Cependant, en raison de l'obligation de sécurité et de confidentialité dans le traitement des données à caractère personnel qui incombe à KINESPORT, vous êtes informé que votre demande sera traitée sous réserve que vous rapportiez la preuve de votre identité selon les prescriptions légales et préconisations de la CNIL. KINESPORT vous informe qu'il sera en droit, le cas échéant, de s'opposer aux demandes manifestement abusives (de par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique).

- Droit de rectification des données Au titre de ce droit, la législation vous habilite à demander la rectification, la mise à jour, le verrouillage ou encore l'effacement des données vous concernant qui peuvent s'avérer le cas échéant inexactes, erronées, incomplètes ou obsolètes. Également, vous pouvez définir des directives générales et particulières relatives au sort des données à caractère personnel après votre décès. Le cas échéant, les héritiers d'une personne décédée peuvent exiger de prendre en considération le décès de leur proche et/ou de procéder aux mises à jour nécessaires.

- Droit d'opposition L'exercice de ce droit n'est possible que dans l'une des deux situations suivantes :

1. Lorsque l'exercice de ce droit est fondé sur des motifs légitimes ; ou
2. Lorsque l'exercice de ce droit vise à faire obstacle à ce que les données recueillies soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

KINESPORT s'engage à répondre à votre demande d'accès, de rectification ou d'opposition ou toute autre demande complémentaire d'informations dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser 1 (un) mois à compter de la réception de votre demande.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

II. COOKIES

Lors de votre première connexion sur le site web de KINESPORT, vous êtes averti par un bandeau en bas de votre écran que des informations relatives à votre navigation sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers dénommés « cookies ». Notre politique d'utilisation des cookies vous permet de mieux comprendre les dispositions que nous mettons en œuvre en matière de navigation sur notre site web et vous informe notamment sur :

- L'ensemble des cookies présents sur notre site web,
- Leur finalité,
- La marche à suivre pour les paramétrer.

Toute personne souhaitant utiliser le site est invitée à lire attentivement les informations relatives au traitement de cookies, que nous pouvons mettre à jour à tout moment.

1. qu'est-ce qu'un cookie ?

Un cookie est un petit fichier informatique, un traceur, déposé et lu par exemple lors de la consultation d'un site internet, de la lecture d'un courrier électronique, de l'installation ou de l'utilisation d'un logiciel ou d'une application mobile et ce, quel que soit le type de terminal utilisé (ordinateur, smartphone, liseuse numérique, console de jeux vidéo connectée à Internet, etc.).

2. Informations générales sur les cookies présents sur le site de KINESPORT

KINESPORT, en tant qu'éditeur du présent site web, pourra procéder à l'implantation d'un cookie sur le disque dur de votre terminal (ordinateur, tablette, mobile etc.) afin de vous garantir une navigation fluide et optimale sur notre site Internet. Les « cookies » nous permettent de reconnaître votre ordinateur, votre tablette ou votre mobile aux fins de personnaliser les services que nous vous proposons. Les informations recueillies sont utilisées exclusivement pour nos besoins propres afin d'améliorer l'interactivité et la performance de notre site web et de vous adresser des contenus adaptés à vos centres d'intérêts. Aucune de ces informations ne fait l'objet d'une communication auprès de tiers sauf lorsque KINESPORT a obtenu au préalable votre consentement ou bien lorsque la divulgation de ces informations est requise par la loi, sur ordre d'un tribunal ou toute autorité administrative ou judiciaire habilitée à en connaître. Pour mieux vous éclairer sur les informations que les cookies identifient, vous trouverez ci-dessous un tableau listant les différents types de cookies susceptibles d'être utilisés sur le site web de KINESPORT, leur nom, leur finalité.

3. Quels sont les types de cookies utilisés sur le Site ?

Nous utilisons à quatre types de cookies pour assurer le bon fonctionnement du Site : Les cookies nécessaires : les cookies nécessaires (First Party cookies) sont parfois appelés « strictement nécessaires » car sans eux, nous ne pouvons pas vous fournir les fonctionnalités dont vous avez besoin pour utiliser le site web. Par exemple, les cookies essentiels aident à mémoriser vos préférences lorsque vous naviguez sur l'Espace Académie. Les cookies fonctionnels : Lors de votre interaction avec le site web, les cookies sont utilisés pour mémoriser les informations que vous avez saisies ou les choix que vous faites (tels que votre nom d'utilisateur ou vos préférences pour la personnalisation de votre compte). Ces préférences sont mémorisées, grâce à l'utilisation des cookies persistants, et la prochaine fois que vous utiliserez le site web, vous n'aurez pas à les définir à nouveau. Les cookies analytiques : Ces cookies enregistrent des informations sur les visites de ce site web afin que nous puissions apporter des améliorations et rendre compte de nos performances. Par exemple : l'analyse du comportement des utilisateurs afin de fournir des fonctionnalités supplémentaires ou d'améliorer le contenu des cours. Ces cookies collectent des informations sur la manière dont les visiteurs utilisent le site web, le site ou la page d'où ils viennent, le nombre de visites et la durée de séjour d'un utilisateur sur le site web. Les cookies marketing : Ces cookies sont utilisés pour fournir du matériel publicitaire pertinent pour vous et vos intérêts. Ils sont également utilisés pour limiter le nombre de fois que vous voyez une publicité et pour aider à mesurer l'efficacité des campagnes. Ils peuvent être placés par des réseaux publicitaires avec lesquels nous travaillons, le cas échéant avec notre autorisation. Les cookies réseaux sociaux : KINESPORT met également sur son site des boutons de partage du type « Partager », « J'aime », ou des liens issus de réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter ou Instagram. Le réseau social est susceptible de vous identifier grâce à ce bouton, même si vous n'avez pas utilisé ce bouton lors de votre consultation de notre site. En effet, ce type de bouton applicatif peut permettre au réseau social concerné de suivre votre navigation sur notre site, sur votre terminal suite à une session ouverte précédemment sur le réseau social durant votre navigation sur notre site. Nous n'avons aucun contrôle sur le processus employé par les réseaux sociaux pour collecter des informations relatives à votre navigation sur notre site et associées aux données personnelles dont ils disposent. Nous vous invitons à consulter les politiques de protection de la vie privée de ces réseaux sociaux afin de prendre connaissance des finalités d'utilisation, notamment publicitaires, des informations de navigation qu'ils peuvent recueillir grâce à ces boutons applicatifs. Ces droits d'accès sont normalement paramétrables dans vos réglages d'utilisation de chacun de ces réseaux. Les cookies de partage des réseaux sociaux sont émis et gérés par l'éditeur du réseau social concerné :

- Facebook, dont vous pouvez consulter la politique en matière de cookies en cliquant sur le lien suivant : <https://fr-fr.facebook.com/policies/cookies/> - LinkedIn, dont vous trouverez la politique relative aux cookies en cliquant sur le lien suivant : https://www.linkedin.com/legal/cookie-policy?_l=fr_FR - Twitter, dont vous trouverez les options dédiées au contrôle ou à la restriction de l'utilisation des cookies ainsi que la politique d'utilisation des cookies <https://support.twitter.com/articles/20170518#> - YouTube, dont vous trouverez l'aide nécessaire pour supprimer les cookies à partir du navigateur Google Chrome en cliquant sur le lien suivant : <https://support.google.com/youtube/answer/32050?hl=fr> mais également la politique complète en matière de cookies à partir du lien suivant : <https://www.google.fr/intl/fr/policies/technologies/cookies/> - Instagram dont vous trouverez les options dédiées au contrôle ou à la restriction de l'utilisation des cookies ainsi que la politique d'utilisation des cookies <https://help.instagram.com/1896641480634370>

4. A qui sont destinées les données collectées par les cookies ?

Seule la société KINESPORT et ses partenaires ont accès aux données collectées par les cookies. Ces dernières ne sont aucunement commercialisées, ni transmises à des tiers à des fins publicitaires, sauf autorisation express préalable de l'utilisateur. Les données issues des cookies sont uniquement susceptibles d'être transmises à nos fournisseurs de services Internet nous assistant pour gérer et administrer notre site ainsi qu'à des prestataires de service tiers ayant pour mission de vérifier qu'aucun système d'aspiration de données interdites par nos Conditions Générales d'Utilisation n'est utilisée pour détourner les données du site. Tous nos prestataires de services agissent en conformité avec les dispositions françaises et européennes notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et sont liés contractuellement en ce sens. Ils ne traiteront pas vos données pour d'autres finalités que celles strictement définies aux présentes.

5. Paramétrage des cookies ?

Vous pouvez paramétrer votre consentement au dépôt des cookies dans le bandeau d'information cookies visible lors de votre première connexion au site en cliquant sur l'icône « J'ai compris ! » figurant sur ce bandeau. L'accord ainsi donné est valable pour une durée maximum de treize (13) mois à compter du premier dépôt dans l'équipement du terminal. Vous pouvez à tout moment modifier ce choix et afficher cette interface de gestion des cookies en cliquant ici. Si vous refusez l'enregistrement de cookies dans votre terminal, ou si vous supprimez ceux qui y sont enregistrés, vous ne pourrez plus bénéficier d'un certain nombre de fonctionnalités qui sont néanmoins nécessaires pour naviguer dans certains espaces de notre site et vous proposer le meilleur service. Le cas échéant, nous déclinons toute responsabilité pour les conséquences liées au fonctionnement dégradé de nos services résultant de l'impossibilité pour nous d'enregistrer ou de consulter les cookies nécessaires à leur fonctionnement et que vous auriez refusés ou supprimés.

a. paramétrage par le navigateur

Vous pouvez modifier vos préférences de cookies à tout moment en modifiant vos paramètres de cookies depuis votre navigateur. Pour savoir comment définir un blocage ou une alerte de cookies sur votre navigateur, consultez les rubriques de paramétrage de votre navigateur Internet Explorer, Google Chrome, Mozilla Firefox, Safari, Opera. Votre navigateur vous permet également de supprimer les cookies existants sur votre terminal ou encore de vous signaler lorsque de nouveaux cookies sont susceptibles d'être déposés sur votre terminal. Ces paramétrages n'ont pas d'incidence sur votre navigation mais vous font perdre tout le bénéfice apporté par le cookie. Veuillez ci-dessous prendre connaissance des multiples outils mis à votre disposition afin que vous puissiez paramétrer les cookies déposés sur votre terminal. Chaque navigateur Internet propose ses propres paramètres de gestion des cookies. Pour savoir de quelle manière modifier vos préférences en matière de cookies, vous trouverez ci-dessous les liens vers l'aide nécessaire pour accéder au menu de votre navigateur prévu à cet effet :

- Chrome : <https://support.google.com/chrome/answer/95647?hl=fr> - Firefox : <https://support.mozilla.org/fr/kb/activer-desactiver-cookies> - Internet Explorer : <https://support.microsoft.com/fr-fr/help/17442/windows-internet-explorer-deletemanage-cookies#ie=ie-11> - Opera : <http://help.opera.com/Windows/10.20/fr/cookies.html> - Safari : https://support.apple.com/kb/PH21411?viewlocale=fr_FR&locale=fr_FR

b. Le paramétrage de l'outil elfsight

La désactivation des cookies peut également se faire directement via l'outil elfsight mis en place sur le site KINESPORT. Interactif, il permet de gérer vos cookies via un bandeau disponible en haut de la page visionnée et liste l'ensemble des cookies actifs. Pour désactiver un cookie, il suffit de cliquer sur la croix proche du service proposé. Si l'ensemble des cookies sont désactivés, le bandeau dédié à recueillir le consentement de l'utilisateur réapparaîtra lors du rafraîchissement de la page. Pour toute interrogation ou demande complémentaire d'informations relative à la présente politique des cookies, merci de bien vouloir nous contacter à dpo@kinesport.fr.

 KINESPORT





DOSSIER DE FORMATION

THÉRAPIE MANUELLE STRUCTURELLE



WWW.KINESPORT.FR



MEDINETIC LEARNING - KINESPORT

Siège social : 4 avenue Marceau 75008 PARIS - Tél : +33180272610 - secretariat@kinesport.fr

S.A.R.L au capital de 30 000 euros - RCS 490815727 - SIREN 490815727 - N° de formation : 11 75 652 11 75



INTRODUCTION

- L'approche thérapeutique de cette formation repose sur la libération d'un segment fixé plutôt que celle d'un repositionnement, ce qui d'un point de vue physiologique est très différent. En effet, le raisonnement positionnel ostéopathique (un segment s'est déplacé) répond entre autres aux thrusts forcés au-delà des amplitudes permises, de façon à brusquer l'articulation pour la « repositionner ». Son enseignement est réservé aux ostéopathes et chiropracteurs, et en dehors de ce cadre, le praticien s'expose à une pratique illégale de l'ostéopathie.
- Le raisonnement et l'acte de normalisation d'une structure au préalable fixée ou devenu hypo-mobile par perte des qualités dynamiques du tissu conjonctif est approprié quant à lui aux masseurs-kinésithérapeutes DE.
- C'est ce que nous allons proposer dans notre formation : une dynamisation du système conjonctif par voie réflexe orthosympathique dans le but de restaurer la mobilité articulaire.
- Les gestes thérapeutiques que nous proposons reposent sur un travail de positionnement du praticien et d'une gestuelle précise et efficace respectant les lois biomécaniques et celles de stimulations neurophysiologiques.
- Les techniques enseignées sont directes avec des contre-appui courts, sans pré-tensions, et ne dépassent pas les barrières tissulaires (techniques non agressives), limitant tout risque « manipulatif ».



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Parfaire vos connaissances en thérapie manuelle structurée.
- Optimiser vos normalisations et vos résultats.
- Allier précision, rigueur et sécurité.
- Améliorer la qualité de vos gestes.
- Développer et affiner votre perception.



PRÉ-REQUIS

- Être Kinésithérapeute DE.



DÉROULEMENT

8 journées de formation (60h) en cours collectifs (théorie et pratique) réparties en 3 séminaires.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les séances de formation en salle alternent exposés théoriques illustrés d'exemples, démonstrations et mises en situation concrètes avec manipulations. Elles mobilisent des outils pédagogiques tels que des modèles de squelettes, vidéoprojecteur, paper-board...



MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI

- Émargements par demi-journée par les stagiaires et le formateur.
- Évaluation par le formateur des gestes et des techniques mises en œuvre.





À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Évaluation de la formation par les stagiaires.
- Remise d'une attestation de fin de formation.



JOUR 1

→ **Matin de 8h30 à 12h15 (durée 3h45)**

Accueil, présentation de la formation et des participants, recueil des attentes et des besoins à partir des situations professionnelles vécues

Introduction

- Définition de la structure.
- Le tissu conjonctif.
- Lois de normalisation conjonctive : principe de base.
- Principes de la technique réflexe.
- Rappel sur le système neurovégétatif.
- Rappel sur le fondamental thérapeutique.
- Anamnèse.
- Clinique et diagnostics d'exclusion.

Techniques sur le pied

Le talus, et sous talienn

- Technique « reine » de la cheville. Aspect réflexe aux pisiformes, mécanique avec contact bi-indexiel. Seront vues les différentes « lésions » du couple talo-calcaneen et le rapport étroit avec le ligament talo-calcaneen.
- Aspect proprioceptif +++ et influence sur la chaîne montante, thérapeutiques et rapport cheville/bassin.

Le couple naviculaire/cuboïde

- Le naviculaire transmission de la propulsion.



EFFECTIFS

Nombre de stagiaires : Minimum 14 - maximum 20.

→ **Après-midi (Pratique) de 13h15 à 17h (durée 3h45)**

Le sacrum

- Élément incontournable dans l'abord de la chaîne montante Sacrum en direct et indirect, influence sur la sphère viscérale et aspect neuro végétatif.
- Considérer le sacrum comme un élément conjonctif et non plus comme un « os » tournant sur des axes.

Ilium

- Ilium adaptatif aspect dans la chaîne descendante et rapport avec le pied.
- Pubalgie, coxalgie, entorses récidivantes, proprioception.
- Ilium traumatique.





JOUR 2

→ **Matin de 8h30 à 12h15 (durée 3h45)**
Le rachis Lombaires Pratique.

D12/L1

- Rapport avec le diaphragme et la sphère viscérale.
- Différents aspects dans l'abord des techniques en fonction de la clinique et des buts recherchés.
- Techniques en DOG, directe en lumbarol ou indirecte.

L5

- Relation directe avec le sacrum.
- Principe de correction directe et indirecte.
- Ouverture des trous de conjugaison.
- Intérêt dans la hernie discale.

→ **Après-midi (Pratique) de 13h15 à 17h00**
(durée 3h45)

Genou

- Le genou, glissements et bâillements
- Les micros-mouvements au service des macros-mouvements.
- Interprétations biomécaniques et **conséquences sur l'application gestuelle.**
- **Ménisques et grappage de la fémoro-tibiale.**

Hanche

- Relation vasculaire avec le petit bassin, et fragilité de cette vascularisation.
- Techniques à visées réflexes à but vasculaires.
- Lien avec le bassin et le pubis et diagnostic différentiel de la « pubalgie ».



JOUR 3

→ **Matin de 8h30 à 12h15 (durée 3h45)**

Les Dorsales

- Dorsales en compression de poitrine.
- Variables dorsales hautes.
- Variables dorsales basses.
- Dorsales en position assise.
- Dorsales au pisiforme.

Charnière cervico Dorsale - c7/D1/ K1 techniques à l'épineuse et à la transverse. Rapports avec le membre supérieur et première cote.

→ **Après-midi de 13h15 à 17h00 (durée 3h45)**

Les cotes

- Côtes au volant.
- Côtes en expiration.
- Côtes en inspiration.
- Côtes en décoaptation.



JOUR 4

→ **Matin de 8h30 à 12h15 (durée 3h45)**

Ajustements gestuels sur tableaux cliniques pratiques :

- Membre inférieur
- Sacrum ilium

→ **Après-midi (Pratique) de 13h15 à 17h00**
(durée 3h45)

- Lombaires
- Dorsales





JOUR 5

→ **Matin de 8h30 à 12h15 (durée 3h45)**

Nous reviendrons tout particulièrement sur les zones « clés », avec un abord lié à l'explication thérapeutique et l'analyse de la symptomatologie.

L'épaule et son rapport direct avec la clavicule et première côte.

- Sternoclaviculaire.
- Acromio-claviculaire.

La gleno Humérale

- Dysfonction antérieure.
- Dysfonction supérieure.
- Dysfonction inférieure.

→ **Après-midi (Pratique) de 13h15 à 17h00 (durée 3h45)**

Le coude

- Latéralités abduction/adduction, Flexion/flexion.
- Tête radiale antérieure et postérieure Prono-supination.

Le Poignet

- Colonne du pouce.
- Inclinaison radiale et cubitale Flexion et extension.
- Luxation du semi lunaire.



JOUR 6

→ **Matin de 8h30 à 12h15 (durée 3h45)**

Pathologies aiguës périphériques

Biomécanique entorse de cheville/Entorse du genou

- Rapport fibula cheville genou.
- Fibula haute/basse.
- Fibula antérieure/postérieure.
- Révision cheville /pieds Importance du thalys

Ménisques et biomécanique du genou

- Ménisque corne antérieure.
- Ménisque corne postérieure.
- Tests ligamentaires.
- Diagnostics d'exclusion.

→ **Après-midi de 13h15 à 17h00 (durée 3h45)**

Protocoles de traitement- membre inférieur

- Entorse cheville aiguë.
- Entorse genou aiguë.
- Coxarthrose.
- Pubalgie.
- Tendinopathie.

Protocoles de traitement - membre supérieur

- Tendinopathie d'épaule.
- Subluxation gléno-humérale.
- Tendinopathie coude.
- Traumatisme du poignet.





JOUR 7

→ **Matin de 8h30 à 12h15 (durée 3h45)**

C2

- Mise en place la normalisation et compréhension biomécanique.
- Application thérapeutique et rapport avec le système neurovégétatif.

C0/C1/C2 DITE OAA

- Abord de la sphère crânienne, principes fondamentaux et diagnostiques d'exclusions strictes.
- Mise en place de la normalisation et apprentissage d'une gestuelle précise sans mise en contrainte (un accent sera mis tout particulièrement sur cette zone de par la difficulté gestuelle et la présence d'éléments anatomiques vitaux).
- La névralgie d'Arnold, vertiges ...
- Rapports neurovégétatifs

→ **Après-midi de 13h15 à 17h00 (durée 3h45)**

L'OCCIPUT

- Relation avec la sphère crânienne, aspect végétatif - Occiput antérieur et postérieur

Les cervicales moyennes

- En rotation.
- En inclinaison.
- En translation.



JOUR 8

→ **Matin de 8h30 à 12h15 (durée 3h45)**

Ajustements gestuels sur tableaux cliniques pratiques.

→ **Après-midi de 13h15 à 17h00 (durée 3h45)**

- Table ronde et cas cliniques pratiques. Évaluation et bilan de la formation.



LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RELATION AVEC LES STAGIAIRES

- **POLE PÉDAGOGIQUE** : services-pedagogie@kinesport.fr
 - Chargé du suivi pédagogique : pedagogie@kinesport.fr - 0637440206
 - Responsables pédagogiques : Nadège LEMEUNIER : N.lemeunier@kinesport.fr
- **PÔLE ADMINISTRATIF** : services-administratif@kinesport.fr
 - secretariat@kinesport.fr – 0180272610 - 0810821001
- **PÔLE ORGANISATION** : services-formation@kinesport.fr
 - Yoan KOEPEL : conseiller@kinesport.fr- 0632023622

LISTE DES FORMATEURS KINESPORT



PRIEUR Simon

- Kinésithérapeute du sport - Ostéopathe.
- Enseignant en Thérapie Manuelle depuis 2017.
- Ex Ostéo de l'équipe de France de basket F.



TIXIER Arnaud

- Kinésithérapeute du sport - Ostéopathe.
- Enseignant en Thérapie Manuelle depuis 2014.
- Ex-Kiné/Ostéo de l'équipe de France de natation féminine.



SIMON HATTON

- Kinésithérapeute du sport
- Ostéopathe D.O.
- Certificat en thérapie manuelle
- DU Isocinétisme (en cours)
- Ex physiothérapeute Grande Bretagne ski de bosses
- Kiné / Ostéo Équipe de France ski de Bosse
- Kiné de l'Entente Athlétisme Grenoble





DOSSIER DE FORMATION

PILATES

WWW.KINESPORT.FR



MEDINETIC LEARNING - KINESPORT

Siège social : 4 avenue Marceau 75008 PARIS - Tél : +33180272610 - secretariat@kinesport.fr

S.A.R.L au capital de 30 000 euros - RCS 490815727 - SIREN 490815727 - N° de formation : 11 75 652 11 75



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

PARTIE 1

- Connaître l'histoire, les principes et les bienfaits de la méthode Pilate.
- Approfondir l'étude de l'anatomie, la biomécanique, le gainage et la respiration dans le cadre de la méthode Pilates.
- Apprendre à concevoir et guider une séance individuelle de Pilates sur tapis et l'individualiser.
- Maîtriser les exercices de base en fonction du contexte et du patient.

PARTIE 2

- Intégrer les outils nécessaires pour animer des séances de groupe sur tapis.
- Maîtriser les méthodes pour obtenir une observance de la méthode auprès des patients.
- Intégrer l'utilisation de petits équipements.
- Approfondir et orienter le gainage selon différents cas cliniques et différents sports.
- Introduire la méthode Pilates comme outil de travail complémentaire dans la performance sportive.



DÉROULEMENT

Le parcours de formation Pilates se déroule en 2 parties successives complémentaires (I et II) selon un format mixte identique à chaque partie (un parcours online précédant un stage présentiel de 1,5 jours) soit au total 36 heures de formation.



PRÉ-REQUIS

Être Kinésithérapeute DE ou équivalent.



NOMBRE D'APPRENANTS

Le nombre de stagiaires est de minimum 14 et maximum 20.



ÉVALUATIONS

- Des certifications online sont réalisées en fin de chapitre.
- Des fiches d'observation/évaluation sont tenues en stage pour déterminer l'acquis des connaissances et les gestes en conformité avec l'objectif initial de la formation.
- L'examen final est organisé online par une certification sous forme de Quiz.
- Fiches d'émargement et d'évaluation à chaque stage.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

→ MOYENS ET SUPPORTS

- Exposé oral participatif,
- Méthode démonstrative et mise en situation pratique,
- Diaporamas,
- PDF, E-books et vidéos Plate-forme online,
- Échanges avec les participants et discussions de groupe,
- Classe virtuelle.

→ À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- La formation est sanctionnée par la remise d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de formation.





SUPPORT PÉDAGOGIQUES

- Plateforme en ligne KINESPORT, application E-Book (cours en ligne)
- E-Vidéos (vidéos en ligne)
- Quizz et certifications en ligne

PARTIE 1 :

CONTRÔLE MOTEUR ET EXERCICE THÉRAPEUTIQUE AU MOYEN DE LA MÉTHODE PILATES

La formation Pilates 1 vous apprendra à concevoir et à enseigner une séance individuelle de Pilates sur tapis, et à pouvoir l'adapter et la personnaliser en fonction du patient. Cette première partie vous permettra de maîtriser les exercices de bases dans un contexte clinique, basés sur les preuves.

DÉROULEMENT

La première partie du programme de formation, appelée Pilates 1, se déroule selon un parcours mixte, avec un contenu synchrone et asynchrone online de 6 heures, et un stage présentiel de 1,5 jours. Le parcours online précède le stage de formation. Chaque exercice est présenté sous forme de vidéos accessibles online.

OBJECTIFS

- Connaître l'histoire, les principes et les bienfaits de la méthode.
- Approfondir l'étude de l'anatomie, la biomécanique, le gainage et la respiration.
- Apprendre à concevoir et guider une séance individuelle de Pilates sur tapis et l'individualiser.
- Maîtriser les exercices de base en fonction du contexte et du patient.

PROGRAMME

	Synchrone	Asynchrone	Total
Présentation et principes de la méthode	60	30	180
Anatomie appliquée : types de respiration, musculature du tronc, rôles et fonctions, mise en pratique.	60	60	120
Stabilité et contrôle moteur - introduction du Stabilizer	75	60	135
Répertoire d'exercices pré-Pilates	195	60	255
Répertoire d'exercices Pilates 1	210	60	270
Session Pilates individuel et cas pratiques	120	0	120
Pilates et évidence scientifique	0	30	30
Classe virtuelle privée	0	30	30
Certification en ligne	0	30	30
Total (min)	720	360	1 080
Total (heure)	12	6	18
Total (jour)	1,5	-	-



PARTIE 2 :

CONTRÔLE MOTEUR ET EXERCICE THÉRAPEUTIQUE AU MOYEN DE LA MÉTHODE PILATES

La formation Pilates 2 vous apprendra à concevoir, structurer, et animer une séance de Pilates en groupe ou en individuel sur tapis et au moyen de petits équipements. Le gainage par la méthode Pilates sera également étudié au travers ses différentes applications dans le sport.

DÉROULEMENT

La seconde partie du programme de formation, appelée Pilates 2, se déroule selon un parcours mixte, avec un contenu synchrone et asynchrone online de 6 heures, et un stage présentiel de 1,5 jours. Le parcours online précède le stage de formation. Chaque exercice est présenté sous forme de vidéos accessibles online.

OBJECTIF

- Intégrer les outils nécessaires pour animer des séances de groupe sur tapis.
- Analyser et intégrer les nouveaux exercices de niveau avancé
- Maîtriser les méthodes pour obtenir une observance de la méthode auprès des patients.
- Intégrer l'utilisation des petits équipements.
- Approfondir et orienter le gainage selon les différents cas cliniques et les différents sports.
- Introduire la méthode Pilates comme outil de travail complémentaire dans la performance sportive.

PROGRAMME

	Synchrone	Asynchrone	Total
Structuration de la séance de groupe - de l'échauffement à la récupération	145	60	205
Répertoire d'exercices Pilates 2	195	60	255
La méthode Pilates comme outils de prévention et d'amélioration de la performance sportive	0	60	60
La méthode Pilate chez la femme athlète	0	60	60
Utilisation de petits équipements : Flexbands - Miniball	165	0	165
Utilisation de petits équipements : Magic Circle et Swiss Ball	105	0	105
Conceptions de séances - Population et pathologies mixtes	65	60	125
Séance collective de Pilates	45	0	45
Classe Virtuelle Privée	0	30	30
Certification en ligne	0	30	300
Total (min)	720	360	1 080
Total (heure)	12	6	18
Total (jour)	1,5	-	-



LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RELATION AVEC LES STAGIAIRES

- **POLE PÉDAGOGIQUE** : services-pedagogie@kinesport.fr
 - Chargé du suivi pédagogique : pedagogie@kinesport.fr - 0637440206
 - Responsables pédagogiques : Nadège LEMEUNIER : N.lemeunier@kinesport.fr

- **PÔLE ADMINISTRATIF** : services-administratif@kinesport.fr
 - secretariat@kinesport.fr – 0180272610 - 0810821001

- **PÔLE ORGANISATION** : services-formation@kinesport.fr
 - Yoan KOEPEL : conseiller@kinesport.fr- 0632023622

LES FORMATEURS



AMAYA TORECILLA GARCIA

Kinésithérapeute du sport

Certifiée en thérapie manuelle du plancher pelvien et en hypopressif

Certifiée en électrolyse percutanée et poncture sèche

Enseignant Pilates





DOSSIER DE FORMATION

**MASTERCLASS
MEMBRE SUPÉRIEUR**

WWW.KINESPORT.FR



MEDINETIC LEARNING - KINESPORT

Siège social : 4 avenue Marceau 75008 PARIS - Tél : +33180272610 - secretariat@kinesport.fr

S.A.R.L au capital de 30 000 euros - RCS 490815727 - SIREN 490815727 - N° de formation : 11 75 652 11 75



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de mieux comprendre la mécanique appliquée du membre supérieur et sa chaîne cinétique. D'améliorer les évaluations et le traitement des pathologies de l'épaule, du coude et du poignet. D'organiser un raisonnement clinique pour le traitement et la progression de la réadaptation, avec l'inclusion d'études de cas réels. D'utiliser des mesures objectives afin d'améliorer le retour au sport et à la performance.



DÉROULEMENT

Ce parcours de formation discontinu dure 2 jours (soit 16 h). Il s'organise autour de 2 grands thèmes : L'analyse des mouvements et cinétiques du membre supérieur et le développement des routines cliniques et des traitements raisonnés sur données probantes



ORGANISATION

Les ateliers pratiques et un axe théorique sont organisés pendant le stage pratique.



PRÉ-REQUIS ET EFFECTIFS

- Être Kinésithérapeute DE ou équivalent.
- Le nombre de stagiaires (métropole) est de minimum 16 et maximum 24 (encadré alors par minimum 2 formateurs)



ÉVALUATIONS

Des fiches d'observation/évaluation sont tenues pour déterminer l'acquis des connaissances et gestes en conformité avec l'objectif initial de la formation. En fin de formation une attestation finale est distribuée.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

→ MOYENS ET SUPPORTS

- Diaporama
- Pdf et Ebooks
- Plate-forme online
- Echanges avec les participants et discussions de groupe

→ À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Evaluation de la formation par les stagiaires
- La formation est sanctionnée par la remise d'une attestation de fin de formation et d'une certification online.



SUPPORT PÉDAGOGIQUES

- Exposé oral participatif
- Échanges avec les participants et discussions de groupe
- Méthode démonstrative et mise en situation pratique
- Plateforme en ligne KINESPORT, application
- E-Book (cours en ligne)
- E-Vidéos (vidéos en ligne)
- Quizz et certifications en ligne



PROGRAMME DÉTAILLÉ

FORMATION MASTERCLASS MEMBRE SUPÉRIEUR	Synchrone	Asynchrone	Total (min)
JOUR 1			
Accueil - Inscription - Objectifs	50	0	50
La main et le poignet : Biomécanique et Mesures Cliniques	220	0	220
La main et le poignet : Les principales pathologies sportives	125	0	125
Le coude : Biomécanique et mesures cliniques	100	0	100
Le coude : Les principales pathologies sportives	60	0	60
Synthèse - Table Ronde Jour 1	15	0	15
Total (min)	570	0	570
Total (heures)	9,5	0	9,5
Total (Jour)	1		
JOUR 2			
Accueils – Inscription - Objectifs	20	0	20
L'épaule : Les principales pathologies sportives	140	0	140
L'épaule : Bilan et mesures cliniques	45	0	45
Exercices thérapeutiques du membre supérieur	110	0	110
Construire un programme de réhabilitation	45	0	45
La thérapie manuelle utile du membre supérieur	45	0	45
Synthèse – Table Ronde Jour 1 et 2	15	0	15
TOTAL (mins)	420	0	420
TOTAL (heures)	7	0	7
Total (jour)	1		



LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RELATION AVEC LES STAGIAIRES

- **POLE PÉDAGOGIQUE** : services-pedagogie@kinesport.fr
 - Chargé du suivi pédagogique : pedagogie@kinesport.fr - 0637440206
 - Responsables pédagogiques : Nadège LEMEUNIER : N.lemeunier@kinesport.fr
- **PÔLE ADMINISTRATIF** : services-administratif@kinesport.fr
 - secretariat@kinesport.fr – 0180272610 - 0810821001
- **PÔLE ORGANISATION** : services-formation@kinesport.fr
 - Yoan KOEPEL : conseiller@kinesport.fr- 0632023622



LISTE DES FORMATEURS

✓ GATT Iann

- Head performance
- Sport Physiotherapis
- JOSHUA
- Équipe de Grande Bretagne de Boxe

- MSc OMT MAACP MCSP BSc (Hons)
- Chef des services de performance et physiothérapeute principal - GB Boxing Iann est physiothérapeute du sport depuis plus de 20 ans, et a passé beaucoup de temps à gérer les services médicaux et scientifiques du sport pour le programme de boxe de la Grande-Bretagne. Il a assisté à tous les événements majeurs en soutenant les athlètes d'élite sur la voie du succès à travers plusieurs cycles olympiques. Iann est un spécialiste des lésions des membres supérieurs au sein du prestigieux English Institute of Sport (EIS), où il joue un rôle consultatif auprès des sports olympiques et paralympiques. Il offre des consultations privées spécialisées sur les blessures musculo-squelettiques des membres supérieurs au Royaume-Uni et à l'étranger. En outre, il est le physiothérapeute d'Anthony Joshua. Iann a une passion pour l'enseignement et donne régulièrement des conférences au Royaume-Uni et à l'étranger sur divers sujets liés aux blessures sportives du membre supérieur. Il est conférencier invité à l'University College London (UCL), à la Queen Mary University London (QMUL) et à la Salford University. En outre, il a publié des articles de recherche et est actuellement candidat au doctorat en biomécanique des membres supérieurs à l'université Sheffield Hallam (SHU).

